

COMITE DE LA PREVENTION SPECIALISEE DE PARIS

34 rue Picpus 75012 Paris

Madame la Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de Paris et d'Ile de France

Copies à Madame la Maire de Paris Anne Hidalgo et Madame l'Adjointe à la Maire chargée de la
Prévention Spécialisée Colombe Brossel

PRECONISATION DU CPSP A MME LA PREFETE DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE _ FEVRIER 2015

Le contexte de cette contribution est celui de la recherche de réponses innovantes, ou du développement des réponses existantes aux phénomènes d'extrême marginalisation qui ont conduit aux attentats de janvier 2015. La grille de lecture proposée par l'Etat, relayée par Mme la Préfète de Paris et de l'Ile-de-France, est celle de la mobilisation associative et citoyenne.

Le Comité de Prévention Spécialisée de Paris propose ici des retours d'expériences, ainsi que des axes à privilégier pour une action éducative ancrée dans son domaine de protection de l'enfance. Il s'appuie sur un mode d'intervention spécifique (page 2) prenant en compte l'environnement social et urbain des jeunes accompagnés par les équipes. Ce mandat territorial fait l'objet d'une convention signée entre le Département et les associations gestionnaires de services et clubs de Prévention Spécialisée.

Les préconisations du CPSP :

Renforcer les moyens de la Prévention Spécialisée à Paris.....	3
Renforcer le tissu associatif.....	3
La question de l'institution scolaire.....	3
Agir au plus tôt vers les plus jeunes	4
La formation	4
L'insertion professionnelle pérenne comme condition nécessaire à l'exercice d'une pleine citoyenneté	5
Accès à l'hébergement d'urgence et au logement autonome.....	5

Des modes d'intervention spécifiques

Les équipes éducatives vont à la rencontre des jeunes dans la rue, pour créer la relation de confiance indispensable à leur adhésion à une démarche éducative.

Les équipes de Prévention Spécialisée interviennent auprès des 12/25 ans marginalisés ou en voie de marginalisation, connaissant des difficultés sociales et d'insertion professionnelle. Elles interviennent sur des territoires donnés, et donc au sein des milieux de vie de ces jeunes. Elles mettent en œuvre un travail auprès des groupes, un accompagnement individuel qui s'inscrit dans la durée, en mobilisant les ressources et acteurs du quartier faisant en sorte que les jeunes trouvent une place dans la société et deviennent des citoyens à part entière.

Dans le cadre de leurs missions, les équipes de Prévention Spécialisée ont l'habitude de mener des actions collectives, également nommées actions de groupe ou actions sur le milieu. Les éducateurs prennent alors appui sur un groupe de pairs pour développer une dynamique collective vers une appropriation par les jeunes de leur rôle de citoyen (actions des jeunes vers les autres habitants, actions communes entre jeunes et autres habitants, actions à destination d'autres publics fragilisés¹). Cette mobilisation permet au groupe, mais également à chaque jeune, par un travail régulier avec les éducateurs, d'apprendre les codes sociaux, de se conformer aux lois, de mieux connaître et donc comprendre les autres habitants. Ces actions, visibles, font également évoluer le regard des autres habitants sur ces groupes de jeunes, vers un regard positif, parfois bienveillant, qui contribue grandement au mieux vivre ensemble de la cité.

Depuis de nombreuses années, les équipes de prévention spécialisée ont constaté que l'insertion sociale et professionnelle est essentielle dans la chaîne éducative qui permet à ces jeunes de se projeter et donc de construire un avenir et trouver une place dans la société. Engagées depuis longtemps auprès de ces derniers, elles ont su créer des outils adéquats et adaptés, ont réussi à construire des collaborations fructueuses et des structures ou dispositifs (chantiers éducatifs, associations intermédiaires et entreprises d'insertion, modes d'hébergements et de logement en faveur de l'entrée de ces populations dans le droit commun).

De par son accompagnement global, inscrit dans la durée, la Prévention Spécialisée se trouve donc à la croisée des chemins, et au plus près de la réalité des jeunes et des quartiers, ainsi que des problématiques qu'ils rencontrent. C'est à ce titre que, concernant les besoins de ces territoires, les équipes de Prévention Spécialisées sont reconnues pour leur expertise et font ici des propositions, qui, nous l'espérons, retiendront l'attention.

¹ Les expériences sont si nombreuses dans ce domaine que les énumérer toutes serait fastidieux : mobilisation d'un groupe de jeunes à se monter en association pour proposer aux plus petits des quartiers des actions d'animation, fêtes de quartier organisées par les jeunes ou dans lesquelles ils s'associent...

Renforcer les moyens de la Prévention Spécialisée à Paris.

Les associations de Prévention Spécialisée constatent une massification et une complexification des situations et des problématiques des jeunes et de leurs familles. Cela rend les accompagnements plus « lourds à porter » alors même que les moyens, a minima, restent constants.

Il nous semble indispensable de :

- Renforcer les équipes de Prévention Spécialisée par des professionnels qualifiés. Ces acteurs de la Protection de l'enfance sont parfois les derniers à aller à la rencontre de jeunes aux parcours émaillés de rupture, réfractaires aux institutions, dans l'incompréhension parfois des codes qui leur permettraient d'y accéder, par des professionnels qualifiés.
- Restaurer le Conseil Technique de la Prévention Spécialisée², organe de ressources et d'expertise de la pratique éducative dans les quartiers, pour l'associer, au niveau national, aux réflexions en cours ;
- Soutenir et développer la formation des éducateurs, notamment en renforçant les moyens des associations de Prévention Spécialisée à cette intention.

Renforcer le tissu associatif

Les associations et leurs membres constituent une « enveloppe citoyenne » capable de donner du sens aux actions locales et nationales, de se situer dans l'altérité, de détecter les compétences et de témoigner des transformations du milieu. Nous constatons que ce tissu associatif, qui représente autant de relais pour l'action de la Prévention Spécialisée, et pour l'action citoyenne dans la vie des quartiers, est fragilisé.

Il nous paraît essentiel de :

- Garantir aux associations leur stabilité budgétaire par des conventions pluriannuelles, afin qu'elles puissent se projeter dans des actions au long cours ;
- Garantir la prise en compte des moyens humains par l'allocation des ressources nécessaires ;
- Alléger leur charge administrative ;
- Allouer des moyens supplémentaires aux associations intervenant dans l'ensemble des quartiers concernés par les contrats de ville comme dans ceux qui ne le sont pas ;
- Soutenir et favoriser les initiatives innovantes associatives en permettant les démarches expérimentales au-delà des appels à projet.

La question de l'institution scolaire

Ce domaine nous paraît essentiel pour garantir que l'école soit le lieu d'acquisition d'une citoyenneté comprise et intégrée. L'Education nationale est invitée à élargir la communauté éducative à son environnement, et donc aux équipes d'éducateurs de rue, aux centres sociaux et aux acteurs sociaux des quartiers.

² Cette instance n'a plus d'existence légale depuis le 31 décembre 2014.

Il nous paraît essentiel de :

- Concevoir une cartographie scolaire garantissant la mixité sociale effective dans un objectif de mieux vivre ensemble ;
- Systématiser des actions type « Action Collégiens » à Paris ;
- Favoriser le développement d'actions concertées avec les acteurs sociaux du quartier pour encourager l'ouverture des établissements scolaires à leur environnement.

Agir au plus tôt vers les plus jeunes

Chaque année, les associations de Prévention Spécialisée font état d'un rajeunissement d'enfants occupant l'espace public. Il s'agirait donc d'instaurer des politiques locales de la jeunesse à « mailles serrées » dont l'objectif serait d'accompagner les temps hors écoles et hors famille.

Il nous paraît essentiel de :

- Encourager la vigilance des structures à rester en cohérence avec leur mission initiale ;
- Créer si nécessaire, ou encourager des espaces de liberté ludiques, y compris dans l'espace public, adaptés aux besoins de rencontre entre pairs des jeunes ;
- Adapter les modalités d'accueil des structures jeunesse aux nouvelles réalités de fonctionnement des jeunes et de leurs familles (horaires d'accueil, modes d'inscription...);
- Revitaliser et développer les actions d'éducation populaire, et les mouvements de jeunesse, en les associant à la vie des quartiers ainsi qu'en les amenant à la réalisation de projets dans les structures de quartier ;
- Encourager les projets innovants permettant de s'adapter aux besoins émergents ;
- Donner une place aux parents dans l'élaboration du parcours de leurs enfants, en allant vers eux, en recueillant leur avis, leur accord ;
- Consolider les parcours individuels de jeunes, en particulier pour les jeunes en difficultés, en prévenant les ruptures (prise en charge ASE, sortie de prison, rupture familiale...) et en assurant le continuum éducatif.

La formation

Face aux attentats de janvier dernier, nous avons constaté une difficulté pour les acteurs jeunesse en première ligne sur les quartiers une difficulté à se positionner et à mettre en cohérence leurs postures professionnelles.

Dans ce contexte, nous préconisons de :

- Soutenir et renforcer la formation de l'ensemble des acteurs jeunesse professionnels et bénévoles. Cette formation se doit de répondre à l'immense besoin de connaissance, d'analyse et de compréhension sur la laïcité, la tolérance, la liberté d'expression...
- Etendre cette formation à des sujets en adéquation avec les préoccupations actuelles : le décryptage des images, la prévention sur les réseaux sociaux...

L'insertion professionnelle pérenne comme condition nécessaire à l'exercice d'une pleine citoyenneté

Dans un contexte économique marqué par une crise durable, par la fragilisation de la structure familiale et des valeurs partagées au sein de notre société, les jeunes dont nous nous occupons, qui connaissent des problèmes identitaires et de structuration personnelle, sont doublement pénalisés en matière d'emploi et de logement.

En matière de formation et d'insertion professionnelles, nous préconisons de :

- Développer les chantiers éducatifs avec les bailleurs sociaux et autres institutions sociales, ainsi qu'avec les pouvoirs publics (ville de Paris, mairies d'arrondissement, équipements municipaux, préfecture, ...) ;
- Rapprocher les régies de quartier avec le public jeune de proximité, en s'inspirant du travail qui avait été réalisé entre la prévention spécialisée et la mission locale parisienne ;
- Privilégier un accès direct des Entreprises d'Insertion et des Associations Intermédiaires aux marchés publics passés par la Ville, tout en favorisant l'embauche des jeunes les plus éloignés de l'emploi au sein de ces structures ;
- Renforcer l'accessibilité des emplois aidés pour les jeunes sans diplôme et sans expérience et donner les moyens dans ces cadres d'un accompagnement renforcé du jeune et de l'employeur dans les premiers mois de la prise de poste ;
- Développer les offres de postes en contrat d'apprentissage ainsi que l'accueil des stagiaires au sein des services de la Ville de Paris et de l'Etat et en faciliter l'accès pour ces jeunes.

Accès à l'hébergement d'urgence et au logement autonome

Concernant la question du logement et de l'hébergement des jeunes, isolés ou en couple, seuls ou en charge de famille, certaines propositions retenues par le Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion, signé le 18 février 2015, pourraient être rapidement mises en œuvre. D'autres mériteraient d'être encouragées.

Ainsi, nous préconisons de :

- Développer des modes de logement alternatifs et souples pour les jeunes : colocation,... ;
- Mettre en place un système de baux glissants avec les bailleurs sociaux ;
- Multiplier les places d'hébergement pour les jeunes couples (avec ou sans enfant) et les parents isolés, qui n'ont que très peu accès aux dispositifs de droit commun. Articuler ces dispositifs avec des relais et services globaux ;
- Réserver un accès prioritaires aux jeunes accompagnées par la Prévention Spécialisée à l'hébergement d'urgence auprès des SIAO ;
- Encourager le partenariat déjà engagé entre la prévention spécialisée et les Foyers de Jeunes Travailleurs (abaissement du seuil de ressources exigé pour l'accès pour les jeunes connus, par exemple).